



## INSCRIPTION SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Ecole Élémentaire Marie Curie

Classe : .....

Enfant : Nom ..... Prénom .....

Sexe : F  M

Date de naissance : ..... Lieu de naissance: .....

Adresse : .....

École fréquentée en 2021/2022 : ..... Classe : .....

AUTRES ENFANTS DE LA FAMILLE				
Nom	Prénom	Date de naissance	Scolarisé O/N	Etablissement fréquenté 2021/2022

### Renseignements concernant le Père

Titulaire de l'autorité parentale : oui  non

Nom et prénom : .....

Adresse (si différente de celle de l'élève) : .....

☎ Domicile : ..... ☎ Portable : .....

Courriel : ..... @ .....

### Renseignements concernant la Mère

Titulaire de l'autorité parentale : oui  non

Nom et prénom : .....

Adresse (si différente de celle de l'élève) : .....

☎ Domicile : ..... ☎ Portable : .....

Courriel : ..... @ .....

Tiers (tuteur ou famille d'accueil) : Nom et prénom : .....

Adresse : .....

☎ Domicile : ..... ☎ Portable : .....

Courriel : ..... @ .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie. Nom du médecin traitant : .....

TOUT CHANGEMENT DE SITUATION (FAMILIALE, DOMICILE, ...) EN COURS D'ANNÉE DEVRA ETRE SIGNALÉ EN MAIRIE

### PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT (TOUT DOSSIER REMIS INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ)

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3mois (quittance de loyer, téléphone fixe, électricité, gaz)
- Photocopie du livret de famille (pages parents + enfants)
- Attestation d'assurance scolaire 2022
- Photocopie des vaccins (pages du carnet de santé de l'enfant)
- Photocopie du certificat de radiation pour les élèves inscrits l'année précédente dans une autre ville
- En cas d'hébergement, attestation sur l'honneur, copie de la carte d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant
- En cas de séparation ou de divorce, photocopie du jugement de divorce ou de la décision judiciaire mentionnant les modalités de garde et de résidence de l'enfant, ou attestation sur l'honneur des parents fixant la résidence habituelle de l'enfant.

Date et signature :

DOSSIER A REMETTRE EN MAIRIE OU PAR COURRIER **AVANT LE VENDREDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**

Mairie de La Ville-aux-Dames- service enfance - Avenue Jeanne d'Arc - 37700 LA VILLE-AUX-DAMES